

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr. 16 8
Poste : 35 fr. 18 10
On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne : A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 3, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 NOVEMBRE 1886

PRESSÉS!

M. Grévy à son tour est mis sur le tapis. On empêche M. Grévy de digérer et d'entasser en paix, on l'égratigne! C'est mal! Pour troubler ainsi la fin de cette heureuse carrière?
Voici les journaux républicains qui se plaignent amèrement que M. Grévy ait encouragé le Sénat dans ses velléités de résistances.

mandat empêcheraient-elles cette majorité de tresser des couronnes à M. Boulanger pour avoir économisé 2,000 fr. sur la nourriture des achats de manutention et de lui accorder en échange tous les millions qu'il demande pour ses cercles à femmes de chambre, ses sommiers à punaises et autres œuvres également patriotiques? A-t-on une idée aussi saugrenue? « Heureusement, dit la Lanterne, le Sénat va se rendormir pour quelques mois! » Allons, allons, les vieux, à la paille, et redormez-vous, ou sinon....

Chronique générale.

Une élection législative (ballottage) a eu lieu dimanche dans le département de l'Aisne, en remplacement d'un député républicain décédé.
M. Rigaut, républicain, a été élu par 53,263 voix, contre M. Desjardins, conservateur, qui en a obtenu 51,530.
Le parti conservateur est en progrès dans ce département.

Quartier de Notre-Dame. — MM. Jaead, radical (élu), 668 voix; Richbourg, républicain, 552; Durnerin, conservateur, 434.
Quartier de l'Hôpital-Saint-Louis. — MM. Faillat, socialiste (élu), 4,794 voix; Debertraud, radical, 4,648; Dupont, républicain, 4,035.

Le succès du parti des radicaux socialistes s'est affirmé une nouvelle fois dans les élections qui ont eu lieu dimanche.
On peut prévoir l'époque où il n'y aura plus un seul opportuniste au conseil municipal et où les autonomistes devront suivre les citoyens Chabert, Joffrin et autres. Alors seulement le conseil donnera ce qu'il a promis : il s'attaquera non plus aux Sœurs et au clergé, mais à la bourgeoisie et à la propriété.
C'est à un pareil moment et avec une telle situation en perspective, que M. Raoul Duval propose aux conservateurs de se rallier à la République.
L'élection du dixième arrondissement fait ressortir l'évidence du péril socialiste.
Le Cri du Peuple chante victoire :
« Un socialiste, écrit-il, vient d'entrer, de par la volonté de Paris, dans le conseil municipal. »
Et comme le Cri du Peuple est pratique, il ajoute :
« Vive l'amnistie ! Vive la Révolution sociale ! »
Le Cri du Peuple est dans la réalité des circonstances.
Quand aux bourgeois, comme il les appelle, ils feront bien de remarquer que pour assurer le triomphe de leur candidat, les socialistes ont voté avec la plus absolue discipline.
Les conservateurs ont trop compté sur les divisions socialistes, il n'est que temps de revenir de cette erreur.

gée de publier un démenti ainsi formulé :
« Contrairement à la nouvelle donnée par un journal, il n'a jamais été question de rappeler du Tonkin M. Paul Bert, dont le mandat, au contraire, a été renouvelé récemment. »

Nous enregistrons le démenti comme nous avons signalé la nouvelle. Chacun pensera, cependant, qu'il n'y a pas de fumée sans feu.

LES ÉCOLES EN EUROPE.

Puisque l'attention publique se porte une fois de plus sur les questions qui touchent à l'école, voici, d'après les budgets des différents Etats, ce que coûte l'école dans les différents pays en 1885.
En Russie, pour 74 millions d'habitants, il y a 32,000 écoles, ayant chacune en moyenne 36 élèves. Une école par 2,300 habitants. L'école coûte 28 centimes à chaque Russe.
L'Autriche compte 37 millions d'habitants, 29,000 écoles et 3 millions d'écoliers, ce qui fait 104 élèves par école et une école par 4,300 habitants. Impôt de l'école : 96 centimes par habitant.
En Italie, il y a, pour 28 millions d'habitants, 47,000 écoles et 2 millions d'élèves. Une école pour 600 habitants et 40 élèves par école. Impôt : 84 centimes par tête.
En Espagne, 17 millions d'habitants, 29,000 écoles avec 3 millions d'élèves ; une école par 600 habitants, 56 élèves par école. Impôt : 4 fr. 40 par habitant.
En Angleterre, 34 millions d'habitants, 58,000 écoles avec 3 millions d'élèves, une école par 600 habitants, 52 élèves par école. Impôt : 4 fr. 86 par habitant.
En Allemagne, 42 millions d'habitants, 60,000 écoles avec 6 millions d'élèves, une école par 700 habitants, 400 enfants par école. Impôt : 4 fr. 96 par tête.
En France, 37 millions d'habitants, 71,000 écoles avec 5 millions d'élèves, une école par 500 habitants, 66 enfants par école. Impôt : 4 fr. 48 par habitant.
Mais il ne faut pas perdre de vue qu'en

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

— Ah ! comme je revenais de mon bureau, je rencontrai Lentague au coin de la rue de la...
— Tiens ! monsieur Caussion, si je ne me trompe... dit-il.
— En effet... monsieur Lentague.
— Et qu'est-ce que vous faites, sans indiscrétion, depuis que je n'ai eu le plaisir de vous voir ?
— Vous revu M. de la Coudraye ? Il est revenu moi.
— Ah !
— Oui. Cela m'a surpris. Le premier moment après le départ, il a reconnu ses torts, et a su les avouer.
— Eh bien ! vous êtes plus heureux que moi.
— Je réparerai ses torts envers vous, il en a envers moi que j'aurai peine à lui pardonner jamais.

Lentague passa amicalement son bras sous le mien et me pria de lui faire connaître mes griefs contre Léonce.
— Que voulez-vous ? me dit-il, quand j'eus fini, le vicomte est comme cela : c'est un bourreau d'argent. Aujourd'hui il vous jettera à la tête cinquante mille francs que vous ne lui demandez pas ; demain, vous ne pourrez pas tirer de lui un sou de ce qu'il vous doit. Cependant, ce que vous me dites là m'étonne ; si léger, si étourdi qu'il soit, il aurait dû songer que votre position, à vous, est exceptionnelle.
— Exceptionnelle ?...
— Oui, vous le caissier d'une grande administration ; vous avez avancé, tant pour lui que pour vous, une cinquantaine de mille francs. Sans doute, je ne voudrais pas que le vicomte vous fit l'injure de supposer que vous n'êtes pas en règle avec votre caisse ; mais il devrait au moins songer à la déléguer où vous tomberiez auprès de votre administration, si cette perte était connue.
Cette longue phrase, dite lentement et scandée, pour ainsi dire, m'entra dans les chairs comme une lame d'acier, et je sentis une sueur froide sur mon visage.
— Sans doute, dis-je machinalement, il aurait dû songer à cela.
— D'autant mieux, ajouta Lentague, qu'en ce moment il est en fonds. J'en sais quelque chose.

— Comment, il est en fonds ?...
— Oui, car il m'a déjà versé une douzaine de mille francs, sans compter ce que j'attends de lui sous peu.
— Et il n'est pas venu me trouver ! il me fuit, il se cache, il me laisse dans l'embarras !
— Écoutez, fit Lentague, il ne faut peut-être pas trop vous hâter de l'accuser. Dans mes rapports avec le vicomte depuis votre visite, j'ai cru remarquer en lui une certaine préoccupation de ce qui vous concerne. Ce qu'il tente en ce moment a peut-être pour but de vous indemniser de vos pertes.
— Ah ! il tente quelque chose ? S'il réussit aussi bien que la dernière fois !
— Oh ! ceci est une autre affaire. Dans l'opération dont il s'agit, il n'a aucune direction, heureusement. C'est à moi que cette direction appartient, et je répons du succès. Le vicomte n'a fait que souscrire et me confier ses fonds. Quoi qu'il en soit, oubliez ce que je vous ai dit. J'ai peut-être trop causé. Ne lui parlez pas, si vous le voyez, de mon indiscrétion ; il m'en voudrait. Mais cela peut vous profiter. Je vous répète que j'attends, dans quelques jours, un versement de la part du vicomte. Il est en fonds, et pour vous c'est une occasion que vous ne devez pas laisser échapper. Adieu.
Lentague me quitta. Je restai quelques instants

à réfléchir. Ma colère contre Léonce était à son comble.
— Il faut absolument que je le voie ! me dis-je.
Et sans songer aux innombrables courses que j'avais déjà faites inutilement, je revins sur mes pas et me dirigeai vers la rue Taitbout. Léonce était chez lui.
— Ah ! enfin, m'écriai-je. Ce n'est pas malheureux !
Il vint à moi d'un air amical. Mais il fallait que ma colère se passât. Je lui fis les plus vifs reproches : je lui parlai de son indifférence, de l'abandon où il me laissait, de parti qu'il semblait avoir pris de ne pas me recevoir, de ne pas répondre à mes lettres. Il m'écouta sans m'interrompre avec une sorte de résignation triste, et dans l'attitude d'un homme dont on méconnaît les sentiments, mais qui subit, sans plainte, cette injustice.
— Ainsi, dit-il, voilà ce que tu penses de moi ! Voilà comment tu me jugeais, pendant que je me préoccupais uniquement de la situation fautive où tu te trouves, quand mon unique souci était de t'en tirer.
— M'en tirer !
— Sans doute ! Ah ! quel mal je me suis donné, quelles démarches j'ai faites ! mais je n'arriverai pas, je le sens bien. C'est égal, je ne regrette rien. J'ai la conscience plus tranquille que si j'eusse

France, ce chiffre de 4 fr. 48 par habitant ne comprend que les frais d'enseignement. Il faut y ajouter l'intérêt des centaines de millions qui ont été dépensés inutilement pour la reconstruction des écoles, ce qui porte à peu près au double la dépense par élève.

M. le duc de Nemours et M. le duc d'Alençon, accompagnés du comte de Riancey, sont arrivés à Paris. Ils avaient passé la journée du jeudi à Dreux. Les princes avaient fait une longue visite à la chapelle où se trouvent les sépultures de la Maison d'Orléans. Cette chapelle, qui domine la ville et qui est un monument d'architecture gothique des plus réussis, est située au milieu d'un immense jardin que Monsieur le Comte de Paris a mis gracieusement à la disposition de tous les habitants de Dreux.

M. le duc et M^{me} la duchesse d'Alençon, installés dans leur nouvelle résidence, à Canterbury, ont mis de nouveau le prince Philippe d'Orléans, leur fils, au collège de Sainte-Marie, dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus.

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE

Le jour de l'arrivée de l'impératrice Eugénie à Paris n'est pas encore fixé. Sa Majesté attend le retour, à Londres, de la reine d'Angleterre, qui se trouve en ce moment à Balmoral, la reine Victoria lui ayant manifesté gracieusement le désir de lui faire ses adieux avant qu'elle parte pour le continent.

Ce voyage est nécessaire, dit le *Figaro*, par de sérieuses raisons de santé. Le climat de l'Angleterre, qui n'a jamais été propice à l'impératrice, lui est plus dur à supporter que jamais. Elle a eu cet automne une bronchite dont elle n'est pas entièrement guérie.

Comme nous l'avons dit, l'impératrice descendra chez la duchesse de Mouchy, et la duchesse mettra à sa disposition ses appartements particuliers. On ne croit pas que l'impératrice séjourne à Paris plus de quarante-huit heures, et son incognito sera plus strict que jamais. Seuls quelques anciens familiers des Tuileries, qui sont également des fidèles de Farnborough, seront admis à lui présenter leurs hommages.

C'est probablement à Malte qu'hivernera l'impératrice, mais son choix n'est pas encore fixé.

Par décret du Président de la République, le général de brigade Humann est admis à la retraite, sur sa demande et pour raison de santé.

Fils de l'ancien ministre des finances de Louis-Philippe, le général Humann est l'ami intime des princes d'Orléans.

Colonel du 43^e dragons à Compiègne, qui était à l'époque le régiment le plus aristocratique de l'armée, professeur à l'École impériale de guerre, le général Humann occupa la direction de la cavalerie à la fin du ministère du général Billot. A l'arrivée du général Thibaudin, il quitta ce poste pour ne pas avoir à signer l'ordre de mise en disponibi-

lité du duc de Chartres, qui était encore en janvier 1883 à la tête du 12^e chasseurs à Rouen.

Le général Humann n'a jamais commandé de brigade. Il n'a que 52 ans. On vit rarement une fortune militaire plus rapide et plus tôt arrêtée.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOULOUSE

Le Tribunal de simple police de Toulouse vient de rendre un intéressant jugement.

M. le maire de Toulouse avait pris, le 6 juin 1884, un arrêté interdisant les processions à Toulouse.

A l'occasion des fêtes de Pâques, MM. Bousquet et Blanchard, vicaires de Saint-Sernio; M. Vigier, vicaire de Saint-Étienne, et M. Bajou, vicaire de Saint-Exupère, portèrent la communion au domicile des malades et des infirmes.

Il n'y avait ni itinéraire fixé à l'avance, ni convocation de fidèles. Cependant, et bien qu'il n'y eût ni croix ni bannières, le port du viatique avait eu lieu avec une certaine pompe qui n'était pas en usage les années précédentes. De plus, un certain nombre de personnes avaient fait spontanément cortège, sans toutefois marcher dans l'ordre régulier d'une procession.

Procès-verbal fut dressé, et MM. Bousquet et autres furent poursuivis pour avoir contrevenu à l'arrêté municipal.

L'affaire vint une première fois à l'audience devant le tribunal de simple police de Toulouse. M. le juge Doazan ordonna un sursis de deux mois pour permettre aux prévenus de faire statuer par le conseil d'État sur la question préjudicielle d'abus. Ceux-ci ne s'étant pas pourvus dans le délai imparti, la cause vint d'être de nouveau soumise au même tribunal, présidé par M. Bernard, juge de paix du canton Centre.

Après l'audition des témoins, M^e Albert et M^e Passama, avocats près la cour de Toulouse, ont soutenu que l'arrêté municipal n'était pas applicable, le port du viatique ne constituant pas une procession.

Le système a été admis par le tribunal. Le jugement a relaxé les prévenus, en décidant qu'il faut entendre par procession une marche solennelle d'un caractère religieux, accompagnée de chants et de prières.

Ne peut être considéré comme une procession le fait par un prêtre de porter, sans itinéraire tracé d'avance, la communion au domicile des malades, même lorsque le port du viatique a lieu avec une certaine pompe; il n'importe que quelques fidèles aient fait cortège, lorsqu'ils ont agi de leur initiative privée, sans convocation et sans se placer dans un ordre processionnel quelconque.

Par suite, le port de viatique accompli dans de telles conditions ne constitue pas une infraction à un arrêté municipal qui prohibe uniquement les processions et qui n'a pas visé d'une façon générale les manifestations des cultes sur la voie publique.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 novembre.

Les cours de nos rentes restent à peu près immobiles : 3 0/0 ancien, 82 55 ; 4 1/2 0/0, 109 45. L'action du Crédit Foncier a été demandée à 1,423. Les achats dominent et on peut s'attendre à ce que les cours actuels soient prochainement dépassés. On peut constater également des demandes suivies sur les obligations communales et foncières à lots dont quelques types ne sont pas encore arrivés au pair.

La Société Générale s'est négociée à 475. Il y a d'excellents achats à ce prix. Le cours de 500 est en vue ; il ne peut tarder à être atteint.

La Banque de Paris qui ouvre ses guichets pour l'émission des 40,000 obligations des Chemins de Fer Antrichiens monte à 802 50.

L'action de Panama est très ferme aux environs de 417. M. de Lesseps s'est embarqué avant-hier à New-York et sera par conséquent de retour à Paris vers la fin de la semaine. L'effet de son voyage est excellent. Le président fondateur de Panama a été l'objet d'hommages qui ne laissent aucun doute sur l'intérêt avec lequel les Américains suivent les progrès de sa large entreprise.

Le marché des actions de nos Chemins de Fer est bien tenu. Les obligations vont de 385 à 397.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Ce soir mardi, à 7 heures 1/2, réunion du Conseil municipal (session de novembre).

Ordre du jour :

- 1^o Avis à donner sur une demande d'installation de l'éclairage électrique ;
- 2^o Nomination d'une commission pour l'étude du renouvellement du traité de l'éclairage public ;
- 3^o Avis à donner sur un legs fait à la fabrique de Nantilly ;
- 4^o Affaires diverses.

SERVICE DES EAUX

En réponse à la note publiée hier dans l'*Echo Saumurois* concernant le service des Eaux de la ville de Saumur, MM. Fortin Herrmann et C^o confirment purement et simplement leurs dires en adressant au public la circulaire suivante :

« Contrairement à ce qui a été dit et imprimé au sujet des Eaux de la ville de Saumur, il n'a jamais rien été changé, ni dans la Direction, qui est toujours restée aux mains de M. Neuber, ni dans les prix des travaux et des abonnements, que MM. Fortin Herrmann et C^o ont toujours maintenus conformément à leur traité avec la Ville et à la police qui y est annexée.

» Pour éviter tout malentendu, les demandes de renseignements, d'abonnement et de travaux doivent donc, comme toujours, être faites à M. Neuber, à l'Usine hydraulique, la Compagnie des Eaux n'ayant pas en ville d'autre représentant ni d'autre bureau. »

On écrit de Saumur au *Patriote de l'Ouest* :

« Notre rue d'Orléans, la plus importante de la ville, est, depuis deux mois, encom-

brée de chaque côté par des amoncellements inquiétants de rails cannelés dont le sont destinés, paraît-il, à servir à l'établissement de la ligne, à travers Saumur, du châtillon-Hilaire-Saint-Florent à la gare d'Orléans. Depuis dix ans, mais surtout depuis six mois, il est question de cette ligne depuis ax de celle de Saumur à Fontevault qui a reçu un commencement d'exécution. Qu'on la fasse, morbleu ! la ligne de Saint-Florent ; rase au plus vite de ces rails qui pourrissent dans la principale rue de la ville et font f... lanquer par terre les promeneurs inoffensifs. »

Venant du *Patriote*, ces justes réclamations seront-elles mieux écoutées que les nôtres ?

Le Conseil général de Maine-et-Loire a été élu pour ses délégués au Conseil départemental :

MM. de Soland, Grignon, D. Richou et G. de Rochebouët.

MM. de Soland et Grignon faisaient partie, naguère, du Conseil départemental, avant l'épuration laïcissante. Le Conseil les réintègre purement et simplement. M. Richou faisait aussi partie du Comité de surveillance et de patronage placé près de l'école normale ; il avait été aussi évincé par l'administration ; le Conseil le rétablit dans un mandat qu'il remplissait avec autant de vigilance que d'intelligence.

Par décret de M. le Président de la République, M. Ch. Beaumont, ancien principal clerc de M^e Pinault, notaire à Saumur, a été nommé notaire à la résidence des Rasières, en remplacement de M^e Guyard, démissionnaire en sa faveur, et en cette qualité il a prêté serment devant le Tribunal civil de Saumur à l'audience de samedi dernier.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Nous avons eu hier soir une bonne représentation.

Le *Chalet* a été très bien joué et chanté par M. Norval, M. Guernoy et M^{lle} Guilbert.

Bien que M. Norval se soit acquitté de sa tâche à la satisfaction générale, — qu'il reçoive nos félicitations, — beaucoup de spectateurs regrettaient de n'avoir pu applaudir M. Neveu dans le rôle de Max. Espérons que si l'on nous donne *Faust* lundi prochain, comme il en est question, notre directeur voudra bien se charger du personnage de Méphisto. Ce serait un vrai succès.

L'opérette de Lecoq, le *Cœur et la Main*, a fait plus de plaisir encore que la première fois. Excellente interprétation, riches costumes, beaucoup de gaieté et d'entrain.

Seulement les spectateurs n'ont fini de rire qu'à une heure du matin : c'était peut-être trop prolonger l'hilarité.

Ainsi que nous l'avions annoncé, le premier numéro de *Anjou-Revue*, imprimé sur

employé mon temps à gémir avec toi, sans rien tenter.

— En somme, qu'est-ce que tu tentais, voyons ?

— Qu'importe ? Ce serait trop long. C'était une occasion unique : il faut en faire son deuil.

— Mais encore ?...

Alors il me raconta que Lentague avait acheté dernièrement un brevet pour la fabrication des eaux-de-vie de betterave, et était en train de monter, à La Villette, une distillerie modèle : les constructions étaient commencées et marchaient rapidement. L'entreprise était excellente. Lentague n'était pas homme en affaires à se contenter d'à-peu-près. Les frais d'installation devaient être considérables et Lentague avait dû admettre quelques souscripteurs, mais en petit nombre et aux conditions les plus avantageuses. Quant à lui, Léonce, il avait vu là une occasion de regagner, et au-delà, ce que nous avions perdu dans les précédentes opérations. Mais comment aborder Lentague, après ce qui s'était passé ?

— Dans ces conditions, continua-t-il, convaincu que je me devais tout à toi, sans aucune réserve, je n'hésitai pas. J'allai trouver Lentague ; et, quoique ma dignité souffrit cruellement, je m'excusai des paroles qui m'étaient échappées. Ne m'en sache pas gré, si tu veux ; mais je puis t'affirmer que j'aurais peine à me résigner encore à une pareille humiliation.

Bref, Lentague avait fini par accepter la souscription du vicomte pour cent mille francs. Mais celui-ci n'avait encore pu réunir qu'une partie de cette somme, et, faute par lui de compléter ses versements, la souscription allait être annulée.

Ces confidences, que j'abrège, m'avaient rendu rêveur.

— Je m'étonne, dis-je à Léonce, qu'au milieu de tout cela tu n'aies pas songé à moi pour te procurer des fonds.

Il releva ce qu'il y avait d'ironique dans cette observation.

— Causion, s'écria-t-il, c'est mal, ce que tu dis là. Tu as assez fait d'avances sans que je t'en demande de nouvelles, et je mets mon amour-propre à te tirer seul de la position où seul je t'ai mis.

Je rentrai chez moi, et je réfléchis longuement à ce qu'il venait de me dire. Cette entreprise de distillation m'avait déjà séduit ; je me disais que là peut-être était la réhabilitation, le salut ; mais, d'un autre côté, l'affaire était-elle aussi bonne que Léonce le disait, était-elle sérieuse même ? Je résolus d'en avoir le cœur net.

Le lendemain était un dimanche. Je me levai de bon matin, je me dirigeai du côté de La Villette.

Je fis le chemin à pied. La marche, la perspective d'un but à atteindre, tout cela me transformait. J'arrivai à La Villette à l'endroit indiqué.

En effet, je vis une immense construction commencée. Les ouvriers étaient absents, je pus me glisser derrière une palissade et examiner à loisir les proportions et l'importance du futur édifice. Il occupait une superficie considérable. Ainsi, tout était bien réel.

Mon imagination surexcitée se mit à travailler. Je vis l'édifice achevé ; puis, bien que je n'eusse aucune idée de ce que pouvait être une distillerie en général, et celle-là en particulier, je me figurai voir la maison en pleine activité ; j'allai même jusqu'à soppoter mentalement le chiffre des affaires : il devait être énorme.

Cette journée fut comme une éclaircie dans un ciel sombre. Je me voyais déjà principal actionnaire de cette gigantesque entreprise, effaçant la tâche qui me souillait, riche après m'être cru ruiné.

Dès le lendemain, au lieu d'aller directement à mon bureau, je me rendis rue Saint-Marc, chez Lentague, afin d'être complètement édifié sur la situation.

Faut-il que je raconte la nouvelle comédie qui fut jouée à mes dépens ? Aveuglé, enivré, abêti comme je l'étais depuis ma faute, comment n'aurais-je pas été victime de ces habiles comédiens ? Quelle mise en scène ! quel art dans les moindres détails !

Dans le cabinet de Lentague étaient étalées de

tous côtés des plans de sa distillerie, des devis d'architectes, des imprimés, jusqu'à des en-têtes de lettres, conçus en ces termes : *Grande distillerie de la Villette, brevet d'invention...*

Ce fut, d'abord, un refus net, absolu, presque brutal de m'admettre dans l'affaire. Et comme j'insistais, je fus éconduit.

— Nous ne voulons pas de vous, me dit Lentague, nous avons plus d'argent qu'il ne nous en faut.

Pendant huit jours, mes demandes, mes prières furent vaines. Éternelle histoire du cœur humain ! plus j'étais éconduit et malmené, plus je devenais opiniâtre. Enfin, au bout d'une semaine, Lentague daigna s'humaniser.

Il fut convenu que je succéderais à Léonce comme souscripteur pour cent mille francs. Mais Lentague y mit cette condition, que ma souscription serait versée intégralement, le lendemain même.

— Je ne veux pas être exposé, dit-il, à ce que vous veniez, comme l'a fait M. de la Courde, rompre notre marché, faute de pouvoir remplir entièrement vos engagements.

(A suivre.)

papier rose, a fait son apparition hier soir au théâtre de Saumur.

Ce journal, qui sera mis en vente tous les samedis à Angers, au prix de 10 centimes, publiera le programme des différents spectacles donnés sur les scènes d'Angers, Saumur et Cholet; une chronique consciencieuse et entièrement impartiale (la rédaction se place en dehors de toutes coteries) de l'interprétation des pièces jouées sur chaque scène, pendant la semaine, en s'efforçant, toutes fois, d'encourager les faibles et d'applaudir les forts.

Souhaitons la bienvenue à ce nouveau confrère, dont le succès à Saumur paraît assuré.

« JOSÉPHINE VENDUE PAR SES SŒURS »

On lit dans *Anjou-Revue* :

« Nous croyons savoir que jeudi prochain, il nous sera donné d'entendre pour la première fois, à Angers, *Joséphine vendue par ses sœurs*. Cette pièce toute nouvelle, d'un comique irrésistible, renferme des jeux de scène excessivement drôles qui ne peuvent manquer d'obtenir un immense succès à Angers.

« Nous signalerons tout particulièrement, dans cet opéra-bouffe, le QUATUOR du premier acte, qui est un véritable tour de force musical. *Benjamin* chante un refrain de concert : *Ugène* *Ugène* tu me fais languir; le père *Jacob* chante une vieille romance pendant que *Joséphine* et *Montsol* répètent leur duo de concours :

« Au second acte, il y a un duo entre *Joséphine* et *Montsol*, qui est un pastiche où rennent toutes les phrases célèbres des opéras du répertoire. Tout cela est d'un comique achevé et du meilleur aloi.

« Nous ne doutons pas que nos artistes apportent tout leur talent dans l'interprétation de *Joséphine vendue par ses sœurs*, et nous espérons que ce sera pour notre troupe un important succès. »

A propos du théâtre, il est bon de faire observer que les deux chroniques théâtrales écrites la semaine dernière contre la direction actuelle, l'une dans *Anjou*, signée du pseudonyme *Ludwig*, la seconde dans *Anjou-Revue*, avec la signature de *M. Louis Romain*, émanent d'une seule et même plume, celle qui écrivait à l'ouverture de la saison théâtrale :

« Est-il besoin d'ajouter que la Direction nouvelle trouvera toujours dans les colonnes de ce journal (*Anjou-Revue*) la critique surveillante et sympathique à laquelle elle a droit? Nous avons vu de trop près les difficultés de l'exploitation de notre première troupe pour avoir la moindre envie de nous montrer sévères. »

Disons aussi que *M. de Romain* (*Ludwig*) est l'un des plus chauds partisans de la candidature de *M. Neveu* pour la direction du théâtre.

ENTRE FRÈRES ET AMIS

La politique de concentration et d'union d'immenses progrès parmi les républicains de Maine-et-Loire.

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'article suivant du *Ralliement* :

« La *Petite France* a publié avant-hier une nouvelle note désagréable, pour *M. Neveu* et certains journaux républicains. Cette note est évidemment due à l'inspiration de *M. Varrailhon*.

« Nous pensions que *M. Varrailhon* apprécierait les sentiments de haute convenance politique qui nous ont rendu indulgents après l'exécution méritée que le maire de Saumur s'était attirée par sa ridicule jac-

« Il paraît que *M. Varrailhon* se vante d'avoir fait reculer (!) *M. Neveu*, *Magdelaine* et d'avoir provoqué le départ en disgrâce de *M. Nelson-Chierico* !

« De telles paroles, si elles sont vraies, peuvent être que le symptôme grave d'une démence galopante et ne sauraient inspirer qu'une profonde commisération.

« On se rappelle que, récemment, avec une indignation touchante, le *F. J. Joanne-Magdelaine* avait déclaré que, devant les attaques de la presse réactionnaire, il interrompt sa campagne contre le *F. Varrailhon*. « Or, comme on le voit, n'aura pas de longue durée.

« Rallions-nous, mes frères, rallions-nous ! (*L'Anjou.*)

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE D'ANGERS

L'Université catholique d'Angers vient de remporter encore un très beau succès.

Sur une série de vingt-cinq candidats qui se présentaient devant la Faculté de Paris pour subir les redoutables épreuves de la licence ès-sciences mathématiques, trois seulement ont été admis définitivement. Sur ces trois candidats, deux étaient présentés par la Faculté des sciences d'Angers : *MM. Jouan* et *Pletteau*.

ANGERS.

Samedi, vers midi, *M. René Touchet*, demeurant à la Chalouère, se faisait raser chez *M. Gachet*, rue Boisnet.

Comme le perroquier lui disait de présenter le second côté de la figure, *M. Touchet* expira subitement.

Un médecin, appelé à constater le décès, a déclaré que *M. Touchet* était mort d'apoplexie. (*Anjou.*)

LES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« La *Petite France* a publié dernièrement une longue diatribe contre les chemins de fer de l'Ouest et de l'Orléans, accusant ces compagnies de la désorganisation qui existe actuellement sur le réseau cher à *M. Wilson*. Cette sortie nous a fait doucement sourire, surtout en lisant que, dans certaines villes, l'État payait des sommes considérables pour les retards ou les avaries.

« Nous n'avons pas voulu relever cette sortie intempestive qui ne nous paraissait pas devoir mériter la faveur d'une réponse; mais aujourd'hui la *Petite France* revient à la charge et confesse avec une touchante ingénuité que des marchandises en destination du réseau de l'État mettent des mois entiers pour arriver à destination, Rochefort ou La Rochelle, par exemple, alors qu'avant les conventions les expéditions se faisaient en dix ou douze jours.

« Le fait est exact et nous sommes là-dessus aussi bien renseignés que peut l'être la *Petite France*.

« Mais le journal de *M. Wilson* fait trop de fond sur la naïveté de ses lecteurs s'il espère leur faire croire que le mal vient du mauvais vouloir des compagnies envers les chemins de l'État.

« Les commerçants et tous ceux qui ont à faire des expéditions n'ignorent pas que les indemnités payées aux gares destinataires pour retard, avarie ou toute autre cause, sont supportées par la compagnie responsable et que le réseau de l'État ne paye que lorsque le retard lui incombe.

« Lorsqu'un colis est parti de Paris pour une gare quelconque de l'État, en transitant par Tours ou Poitiers, il arrive toujours à l'un de ces points dans les mêmes délais qu'avant les conventions et est remis immédiatement à la compagnie de l'État. C'est à partir de ce point qu'il prend les directions les plus fantaisistes, pour arriver à destination après avoir décrit les zigzags les plus extraordinaires, les plus capricieux méandres.

« Pour peu que la *Petite France* le désire, nous pourrions citer telle marchandise dont les promenades sur les chemins de fer de l'État sont toute une odyssée.

« Nous pourrions rappeler l'histoire d'un colis administratif important, égaré pendant de longs mois, réclamé dans toutes les gares des six grandes compagnies, et retrouvé au bout de ce temps sous les pieds d'un agent supérieur de l'État, auquel il tenait lieu de petit banc.

« Nous pourrions dire les centaines de colis-dépêches retrouvés seulement lorsque leur état complet de putréfaction les révélait à l'odorat des agents.

« Les compagnies de l'Ouest et de l'Orléans ne sont pas impeccables; il arrive souvent que des colis s'attardent ou s'égarer sur leur réseau. Mais, en général, je crois pouvoir affirmer que sur dix colis empruntant les deux Compagnies pour les villes de l'Ouest et arrivant à destination dans des conditions anormales, il y en a neuf pour lesquels l'État endosse toute la responsabilité.

« Le même fait se produit en sens inverse et la gare de Paris-Orléans pourrait dire les sommes folles payées par elle pour les marchandises en provenance de l'État et livrées tardivement.

« Seulement, en vertu du principe des responsabilités dont nous parlons plus haut, c'est l'État qui paie.

« La désorganisation est telle sur le réseau républicain, que si l'on nous disait que l'État paie 2 millions d'indemnités par an au commerce, nous n'en serions pas autrement surpris.

« Que le commerce de la région de l'Ouest souffre de cet état de choses, nous n'en avons jamais douté.

« Mais il est juste de laisser à chacun ses responsabilités, il est bon que l'on sache que l'État ne paye que quand il doit payer et que les compagnies de l'Orléans et de l'Ouest ne seront jamais assez naïves pour entraver volontairement la marche régulière de marchandises et provoquer des retards dont elles supporteraient certainement les conséquences. »

RÉFORME DE LA DANSE

Les journaux du High-life nous promettent pour cet hiver une réforme dans la danse.

La pavane, la gavotte, le menuet vont redevenir à la mode, et supplanter les polkas et les quadrilles. La valse seule serait conservée pour le cotillon. Voilà une réforme heureuse pour les salons.

« Cette réforme, dit le *Progrès artistique*, entraînera sans doute une modification dans la tenue de soirée. Le pas du menuet et la pavane exigent un tout autre costume que le vulgaire habit noir, en forme de sifflet. Nous ne demandons pas que l'on porte la cape et l'épée ou l'épée en verrouil, mais il est certain que nos modes actuelles devraient se modifier avec la danse. Il faudrait se rapprocher du siècle passé, pour l'élégance, le ton et le maintien. La danse des salons, dite danse récréative, n'y perdrait rien. »

Sucrage des vendanges

« C'est avec bonheur que j'ai vu, à mon retour en Sologne, un mouvement naissant de vendanges. On a essayé de planter la vigne, on essaye de faire du vin, de la boisson de raisin.

Malheureusement le *peronospora* a entravé ces essais de vignobles. La grappe a mal mûri, mais on s'était promis du vin, il en faut, et chacun de chercher le moyen, non seulement de fortifier un moût généralement faible dans notre climat et de l'adoucir dans sa verdeur exceptionnelle, occasionnée par le fléau de l'année, mais encore d'en augmenter le rendement et de l'utiliser jusque dans sa dernière expression.

Ce moyen tout trouvé, c'est le sucrage.

Nous n'avons pas sous la main le densimètre de *Gay-Lussac* pour mesurer les titres de richesse de nos moûts en alcool, mais nous pouvons au moins chercher à faire ce sucrage en nous basant sur ce principe que 1 kilogramme, 700 grammes de sucre pur ajoute 1 litre d'alcool par hectolitre de vin, c'est-à-dire 4 degrés.

« Ainsi, dit un *Guide des Vignerons*, pour amener en moyenne à 40 degrés d'alcool un vin inférieur de première cuve, il faudrait ajouter dans la cuve, par hectolitre, 6 kilogrammes, 375 grammes pour un moût marquant 5 degrés, soit donnant 6,25 d'alcool, c'est-à-dire manquant de 3,75. »

Il faut employer du sucre pur de canne ou de betterave, soit raffiné, soit à l'état de grain blanc; ce dernier coûte moins cher et est d'un emploi plus facile.

On fait dissoudre ce sucre dans du vin ou plutôt dans de l'eau pure chauffée à 30 degrés centigrades, et on verse dans la cuve, pour le vin de première goutte, quand la fermentation est bien acquise.

Le guide cité plus haut recommande de maintenir plongé dans le liquide le marc poussé à la surface par la fermentation, c'est-à-dire le chapeau qui contient les matières colorantes et la plus grande partie des sels et des principes qui donnent le goût, autrement ce marc s'agit et peut nuire à la première cuvée, mais surtout aux suivantes.

Pour faire la deuxième goutte, on a soin de ne pas soutirer tout le vin de la première. On remplit à peu près la cuve avec de l'eau chauffée à 30 degrés, et dans laquelle on a fait dissoudre une partie du sucre nécessaire à toute la cuvée. Le reste de ce sucre est mis lorsque la fermentation est en pleine force, en 2 fois, à 6 ou 8 heures d'intervalle.

Pour cette deuxième cuvée, il faut compter environ 17 kilogrammes de sucre par hectolitre pour avoir un vin de 40 degrés.

Inutile de vous rappeler que le décuage ne doit avoir lieu que deux jours environ après l'arrêt de la fermentation. — *ERNEST GAUGIRAN.* (*Journal des Campagnes.*)

Faits divers.

PLUIES ET INONDATIONS

Les nouvelles du Midi redeviennent mauvaises. La pluie tombe à flots, on redoute une nouvelle et plus dangereuse crue du Rhône et de ses affluents.

A Grenoble, les pluies diluviennes qui ont tombé pendant quarante-huit heures ont fait monter le Drac à une hauteur qu'il n'avait pas atteinte depuis plus de vingt ans. S'il monte encore d'un mètre, c'est-à-dire à 4 mètres 50, il atteindra le niveau de 1856, époque à laquelle ce redoutable torrent fit de terribles ravages.

Dans les villages qui sont en contre-bas des digues du Drac, surtout du côté de Sassenage, les habitants déménagent le rez-de-chaussée de leurs habitations.

L'Isère ne marque encore que deux mètres à l'étiage, à Grenoble; mais cette rivière, qui se grossit du Drac à deux kilomètres de la ville, a débordé à Moirans et à Saint-Lattier, et le train de Valence, arrêté par l'inondation entre les gares de Saint-Lattier et de Saint-Paul-lès-Romans, est arrivé hier matin avec une heure et demie de retard.

Les pluies ont également occasionné un éboulement considérable sur la ligne de Gap, entre les gares de Clelles et de Saint-Maurice, et ont aussi retardé de près de deux heures l'arrivée du train de Gap.

Si l'Isère et le Drac continuent à monter simultanément, on peut craindre de graves inondations. Depuis plusieurs siècles, les crues du Drac et de l'Isère n'ont jamais eu lieu en même temps.

La pluie continue.

Le *Temps* publie une série de télégrammes qui confirment trop réellement les avis déjà reçus :

Par suite de pluies torrentielles, le Foron est sorti de son lit et déborde sur Ambilly, quelques maisons sont déjà envahies par les eaux. Si la pluie continue, plusieurs villages des environs seront atteints.

A Gap, la pluie a interrompu ce matin la marche du train à Briançon.

Une maison vient de s'écrouler.

Avignon : Le Rhône et la Durance montent de 20 centimètres par heure.

Salon : La pluie diluvienne de cette nuit a occasionné l'écroulement d'une maison rue Trécastel. Les maisons voisines sont menacées.

Marseille : La pluie continue dans la région.

Il vient d'être mis en vente, à l'*Epicierie Centrale*, des liqueurs (jaune et verte) fabriquées par l'ancien Frère Raphaël, élève du R. P. Louis Garnier, du couvent de la Grande-Chartreuse.

Le Sucre raffiné, en pain ou cassé, est vendu 0 fr. 45 c. le 1/2 kilogramme, à l'*Epicierie Centrale*, 28 et 30, rue Saint-Jean.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 9 novembre, Représentation à moitié prix à toutes les places. *PATRIE*, grand drame.

La 69^e série de *L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE* vient d'être mise en vente par les éditeurs *Jules Rouff et C^{ie}*.

L'auteur y continue l'étude du Grand-Duché de Bade.

Outre le plan des environs de Rastatt; quatre gravures ornent le texte: ce sont des vues de Fribourg en Brisgau, de Klein-Lauffenburg, de la cascade de Geroldsau et des bords du Rhin, près Waldsbust.

Librairie *ABEL PILON*, rue de Fleury, 83, PARIS
A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS
 LIVRAISON IMMÉDIATE
 de tous les ouvrages de la Librairie française;
 de toutes les Partitions et Publications musicales;
 DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
 Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleurs, etc.
 AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
 Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÈQUE CERTAIN DE FRANCE D'ACQUITTION.
 ESCOMPTÉ EN COMPTANT.— ENVOI FRANCO des CATALOGUES

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service des Vivres.

Le MARDI 30 novembre 1886, il sera procédé en séance publique à la Mairie de Saumur, à 2 heures de l'après-midi, à l'adjudication du service de la fourniture du pain nécessaire aux hommes de troupe de toutes armes, à faire du 1^{er} janvier au 31 décembre 1887, dans les places de Saumur, Cholet, Fontevault et dans les autres localités des arrondissements politiques de Saumur, Cholet, Segré et Baugé.

Les personnes qui auraient l'intention de concourir pour cette fourniture pourront prendre connaissance du cahier des charges et des instructions dans les bureaux du Sous-Intendant militaire, à Saumur, et de M. le Maire; elles devront faire parvenir avant le 21 novembre, terme de rigueur, au Sous-Intendant militaire à Saumur, les pièces suivantes :

1^o Une déclaration écrite faisant connaître leur intention et indiquant leurs nom, prénoms, qualité et domicile, les services publics dont elles auraient eu antérieurement l'entreprise et les divers arrondissements de fourniture pour lesquels elles se proposent de concourir ;

2^o Une pièce constatant leur qualité de Français ;

3^o La déclaration écrite qu'elles n'ont jamais été déclarées en faillite ou qu'elles ont été réhabilitées, et de plus un certificat délivré par le greffier du Tribunal de commerce, portant les mêmes déclarations ;

4^o Un certificat du maire de leur commune constatant le lieu de leur domicile et témoignant de leur moralité. Si le soumissionnaire n'est pas domicilié dans l'arrondissement, la légalisation de la signature du maire certificateur est exigée.

Saumur, le 5 novembre 1886.

Le Sous-Intendant militaire, THIBAUDIER.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LA PROPRIÉTÉ DE LA

Chauvellière

Située communes de Turquant, Montsoreau et Fontevault,

D'une contenance de 20 hectares environ, S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e HURSON, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

VENTE AUX ENCHÈRES

DRS

ENGRAIS

ET DU

MATÉRIEL D'USINE

Dépendant de la faillite du sieur BOUTRE.

Le dimanche 21 novembre 1886, à une heure de l'après-midi, à l'usine du Bournais, commune de Brie, par le ministère de M^e HURSON, notaire à Oiron,

Il sera vendu :

Engrais de différentes natures, os, aubes, bombonnes, graisses ; Matériel d'usine, comprenant : Trois chaudières-fourneaux, grès, deux bluteries, presse et outils nécessaires à la fabrication des engrais.

Au comptant, 5 0/0 en sus.

On pourra traiter à l'amiable pour la totalité avant le jour fixé pour la vente.

S'adresser :

Soit à M^e ARDOUIN, avoué à Bressuire (syndic de la faillite), soit à M^e HURSON, notaire à Oiron.

A VENDRE

OU A AFFERMER

Une USINE à Noir Animal

DITE

USINE DU BOURNAIS

Commune de Brie, près Oiron (Deux-Sèvres)

Jouissance de suite.

S'adresser à M^e HURSON, notaire à Oiron. (743)

Offres et Demandes

AVIS

ON DEMANDE une personne, dame veuve ou demoiselle, d'un certain âge et d'une honorabilité parfaite, capable de tenir à Saumur un salon de lecture, diriger l'intérieur d'une maison et s'occuper au besoin de l'instruction de jeunes enfants.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, 18. (738)

Un agent, muni de bonnes références, aurait trois heures à disposition par jour pour comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME marié, connaissant dessin, arpentage, comptabilité et au courant de la construction, demande emploi de dessinateur ou comptable. S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser à M. H. HARDY, fabricant de meubles, Levée-Neuve, Saumur.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

GUÉRISON CERTAINE

et RADICALE

DE TOUTES LES

Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS,

Psoriasis, Acné, etc.,

des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables

par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange

rien du travail ; il est à

la portée des petites bourses,

et, dès le deuxième jour, il produit

une amélioration sensible.

S'adresser à M. LÉONARD,

MÉDECIN SPÉCIALISTE

(1, rue St-Louis, à MELUN S.-et-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES

par Correspondance



L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois 7 fr.

Un an 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés,

Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

POMPES BROQUET ALAMBIC VALYN

SPÉCIALES POUR VINS ET CIDRES. 121, Rue Oberkampf, Paris. Envoi franco de Catalogue

POUR TOUTES DISTILLATIONS. BROQUET*, seul Concessionnaire, 121, r. Oberkampf, Paris

En vente chez tous les libraires : LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUOISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 NOVEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 1/2 %	82 50	»	Est	805	802 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisen	523 50	523 50
3 % amortissable	85 35	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1242 50	1247 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	395	379
3 % (nouveau)	»	»	Midi	1170	1170	— 1865, 4 %			Midi	395	384
4 1/2 %	104 50	»	Nord	1602 50	1600	— 1869, 3 %			Nord	397 75	400
4 1/2 % (nouveau)	104 40	»	Orléans	1325	1323	— 1871, 3 %			Orléans	396 50	396
Obligations du Trésor	513	»	Ouest	865	867 50	— 1875, 4 %			Ouest	392 50	393
Banque de France	4340	»	Compagnie parisienne du Gaz	1440	1448 75	— 1876, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	393 25	393
Société Générale	472 50	»	Canal de Suez	2072 50	2070	Bons de liquid. Ville de Paris			Paris-Bourbonnais	391 50	391 25
Comptoir d'escompte	1017 50	»	C. gén. Transatlantique	535	528 25	Obligations communales 1879			Canal de Suez	581 50	583
Crédit Lyonnais	583 75	»	Russe 5 0/0 1870	99 50	»	Obligat. foncières 1879 3 %					
Crédit Foncier, act. 800 fr.	»	»				Obligat. foncières 1883 3 %					
Crédit mobilier	306 25	»									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT										LIGNE D'ORLÉANS					
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS										SAUMUR — BOURGUEIL					
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir	
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	8 34	Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	»	
Saumur (état)	2 03	6 50	»	10 30	1 53	»	8 30	Thouars	»	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	
Nantillyhalte	2 19	7 04	»	10 45	2 03	»	8 43	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29	
Varr.-Chacé	»	7 10	»	10 52	»	»	8 49	— (dép.)	6 58	1	2 23	5 03	9 54	10 30	
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	»	10 52	»	»	8 56	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17	10 09	»	
Montreuil (a)	2 37	7 31	»	11 15	2 21	»	9 08	Varr.-Chacé	7 28	»	2 46	5 24	10 17	»	
— (dép.)	»	7 38	»	11 24	»	»	9 11	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47	
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	»	9 37	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57	
Loudun	»	8 09	»	3 16	»	»	9 52	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 55	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.